

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2723

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS

Ventes et cessions

513 033 662 RCS Fréjus.

HS2.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 120000.00 EUR.

Adresse : Rue Sigismond Coulet, 83310 Cogolin.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante La société HS2, Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros, dont le siège social se situe à COGOLIN (83310)– Rue Sigismond Coulet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FREJUS sous le numéro 513 033 662, Représentée aux présentes par M. Thierry BESNIER, en sa qualité de Président de ladite Société. Pour la société absorbée La société SCI PYRENEES MOYENNES SURFACES, Société civile au capital de 1.000 euros dont le siège social se situe à ESTANCARBON (31800), Centre commercial E. LECLERC, Avenue du Cagire, Zone d'Activité Commerciale des Landes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 515 118 974, Représentée par M. Thierry BESNIER, co-Gérant de ladite Société. L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 1.466.142 € passif : 572.811 € Rapport d'échange / prime de fusion : la société absorbante, HS2, détenant la totalité des parts sociales composant le capital de la société, SCI PYRENEES MOYENNES SURFACES, et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la société absorbante ne procédera à aucune modification de son capital du fait de la fusion. Conformément à la réglementation comptable, la différence entre : -le montant de l'actif net (soit 893.332 euros) et -la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des parts sociales de la société SCI PYRENEES MOYENNES SURFACES au 31.01.2020 (630.300 euros) dont elle est propriétaire, -égale à un montant positif de 263.032 euros, constituera un boni de fusion. Ce boni de fusion, sera comptabilisé en résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société SCI PYRENEES MOYENNES SURFACES (depuis l'acquisition des titres de la société absorbée par la société absorbante) et non distribués et en capitaux propres dans un compte « Boni de fusion » pour le montant résiduel ou si ces résultats ne peuvent être déterminés de manière fiable, des comptes de la société absorbante. Opposition : L236-14 du Code de commerce La date du projet commun de fusion : Le 08 octobre 2020 Caractère rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er

février 2020. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante Société absorbante : Le 03.11.2020 à FREJUS, dépôt numéro 2020/6151 Société absorbée : Le 03.12.2020 à TOULOUSE, dépôt numéro A2020/021859.

